

Relevé de conclusions du CS IMMM du 13/06/2023

Présents : B. Arnaud, P. Daniel, N. Delorme, M. Edely, C. Legein, A. Martel, V. Montembault, P. Pasetto, P. Ruello, G. Vaudel

Excusé(e)s : K. Adil, G. Brotons, P. Dabo, C. Saluzzo

Ordre du jour :

- 1) Du Technocampus au labo Ausserré
- 2) Lancement aap FIR 2024
- 3) Demande DIALOG 2024 (personnels)
- 4) Questions/informations diverses

1) Slide 2

Le CS est informé de la décision de la direction de pas installer d'instruments au TC qui n'auraient pas généré de nouvelles ressources et nous auraiéent contraints à rester dans les locaux (payer les loyers) puisque le déplacement des MEB serait irréversible.

La présidence a validé cette décision. P. Leroux à N. Delorme: « ... tu peux valider auprès de la direction de l'IMMM la non installation de ces instruments au Technocampus. » Le MEB-FEG sera donc installé à l'IMMM, dans la salle PCI-A2P2 au sous-sol. Cette salle accueillera aussi le MEB. Elle a été choisie car l'installation de la climatisation y sera moins coûteuse (~ 20 k€). En échange, PCI et A2P2 récupèrent le labo Ausserré.

2) FIR 2024 : slide 3

Les grandes lignes du règlement de cet aap restent les mêmes mais le montant du financement a été augmenté. Pour l'année 2024, nous avons convenu de financer deux ou trois projets à hauteur de 6000 € maximum chacun.

Règlement du FIR

- Seuls les membres de l'IMMM peuvent porter un projet.
- Seuls les membres de l'IMMM peuvent bénéficier du financement attribué par l'IMMM.
- Les projets soumis doivent avoir une dimension collective qu'elle soit inter ou intra thématique. Ne seront financés que des projets inter-thématiques ou des projets intra-thématiques mais ayant un effet structurant et/ou inter axes.
- Examen et proposition d'attribution par le CS IMMM.
- Attribution par la direction de l'IMMM.
- Bilan a posteriori : les porteurs de projets seront invités à présenter leurs résultats au CS l'année suivante.

La fiche de candidature doit être renvoyée le 3 octobre 2023, 12h au plus tard.

Les projets seront examinés lors du CS du mardi 10 octobre 2023.

3) DIALOG 2024

EC, Slide 4 : suite discussions récentes entre la direction de l'IMMM et la direction de l'IUT d'une part, puis la direction de l'UFR Sciences, d'autre part, la liste des postes vacants et susceptibles de l'être en 09/2024, à l'IUT et à l'UFR Sciences, est présentée ainsi que les demandes qui pourraient être faites dans le cadre de la campagne d'emploi 2024. Lorsque c'est pertinent, un classement est proposé.

C, Slide 5 : 6 profils de poste de CR ont été remontés par trois thématiques.

ITA – BIATSS, Slide 6 : un technicien et un ingénieur sont souhaités par les thématiques SO et PSC, respectivement. Enfin, trois membres du pôle gestion étant contractuels, les demandes de poste de gestionnaire restent d'actualité.

Ces éléments ont fait l'objet d'une longue discussion.

Les demandes de financement seront traitées lors du CS du 11/07/2023.

4) Questions/informations diverses, slide 7

Philippe Daniel a évoqué l'audition de la direction par la section 11 du comité national CNRS le 01/06/2023, à l'issue de laquelle, des questions ont porté sur l'articulation thématiques – équipes.

Il a ensuite fait le point sur les relations entre la direction et la présidence de LMU.